



académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,

A

Mesdames, messieurs les chefs d'établissements
s/c de messieurs les IA-DASEN de l'académie d'Aix-
Marseille

Aix-en-Provence, le 5 octobre 2018

Rectorat

Secrétariat général

IA DASEN 84

Doyens des IA IPR

Téléphone
04 42 91 71 22

Mél.
ce.sg@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Objet : Réforme du baccalauréat général et technologique et transformation de la voie professionnelle

Ref : note de service n° 2018-109 du 5-9-2018
note de service n° 2018-115 du 26-9-2018

La réforme du baccalauréat général et technologique implique, dès cette année, pour les élèves de seconde le choix d'enseignements de spécialité pour la rentrée 2019. J'ai souhaité que le processus d'élaboration de la carte des enseignements de spécialité dans les établissements s'appuie sur un travail conduit au sein de chaque réseau, au plus près du terrain. À cet effet, les coordonnateurs de chaque réseau ont été sollicités, dès mi-mai 2018, et m'ont adressé des propositions de répartition des enseignements de spécialités.

Mes services, en lien avec les corps d'inspection, les étudient pour en mesurer la cohérence sur l'ensemble du territoire académique et veiller à leur bonne répartition géographique. Dès que ce travail d'analyse aura été conduit, un projet de carte des enseignements par réseau sera établi et présenté aux coordonnateurs de réseau pour recueillir leurs remarques.

À l'issue de cette nouvelle phase de concertation qui devrait se dérouler jusqu'à mi-octobre, la carte des enseignements de spécialité sera présentée au comité de pilotage de la mise en œuvre du baccalauréat que j'ai souhaité constituer sous la présidence de monsieur l'inspecteur d'académie, DASEN de Vaucluse, et au CTA du 23 novembre prochain.

Une nouvelle étape consistera, au sein de chaque établissement, à accompagner les élèves de seconde pour leur choix d'enseignements de spécialité. Il est avant toute chose exclu de proposer des combinaisons d'enseignements de spécialité qui pourraient s'apparenter à une reconduction des anciennes filières. Le principe du choix laissé aux élèves est une priorité et l'accompagnement de leur orientation doit être l'objet de toute notre attention.

2/2

La nouvelle organisation de la voie générale doit offrir aux élèves des parcours de formation en adéquation avec les poursuites d'études qu'ils envisagent. À cet effet, j'ai souhaité que le comité de pilotage engage la réflexion sur cette question dans le droit fil des échanges qui ont eu lieu lors du séminaire inter-académique du 21 septembre dernier. Ainsi, des « portails » pourraient être proposés au sein de chaque établissement, permettant aux élèves et à leurs familles d'identifier de manière simple et lisible des parcours cohérents. Chaque portail offrirait ainsi une déclinaison de parcours possibles, ouverts sur le choix le plus large possible d'enseignements de spécialité, reliés aux attendus du supérieur (cf, en annexe, la note sur l'accompagnement à l'orientation et l'organisation des enseignements de spécialités dans les établissements).

Afin d'accompagner les chefs d'établissements et les équipes enseignantes dans l'élaboration de ces parcours de formation, j'ai souhaité qu'un *vadémécum* soit conçu par un groupe de travail piloté par Monsieur Christian Patoz. Il vous sera adressé dans les meilleurs délais possibles et pourra servir d'appui à la réflexion qui devra être conduite au sein de chaque conseil pédagogique d'établissement et de réseau, avec l'appui des inspecteurs référents et des inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services départementaux.

S'agissant de la rénovation professionnelle, un comité de pilotage présidé également par l'inspecteur d'académie, DASEN de Vaucluse a été mis en place. Il se réunira après les vacances d'automne, dès que les orientations ministérielles auront été précisées. J'ai toutefois demandé à mes services et aux corps d'inspection de commencer d'ores et déjà à envisager les évolutions liées à la mise en place de 3 familles de métiers (famille de la gestion administrative, du transport et de la logistique / famille de la relation client/ famille des métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics) tant en matière de capacité d'accueil de certaines formations, notamment celle du baccalauréat gestion administration, que de perspectives de diversification de l'offre en lien avec ces trois familles. Enfin, concernant les demandes saisies dans OSEC qui concerneraient d'autres diplômes, je souhaite que le cadre de la rénovation les concernant ait été précisé avant de les présenter comme prioritaires auprès de notre partenaire régional.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour mettre en œuvre ces évolutions pédagogiques majeures et vous en remercie.



Bernard BEIGNIER

PS : La note en annexe est un point de départ pour vous permettre de démarrer votre réflexion dans votre établissement. En revanche la méthode et les principes qui y sont abordés devront inévitablement évoluer au regard du cadre national qui sera prochainement précisé et des réflexions internes à chaque établissement.

PJ : Annexes